

**DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**REPRESENTATION DE GRANDANGOULEME -
CONSULTATION PROJET DE RENOUVELLEMENT
URBAIN DES QUARTIERS DE BEL AIR GRAND FONT
ET ETANG DES MOINES**

Direction Ressources - Conseil
juridique
SG / ABO
N° 2020-D-290

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRAND ANGOULEME**,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la délibération n°130 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour agir en justice au nom de GrandAngoulême,
- Vu, la consultation dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers de Bel Air Grand Font et Etang des Moines.

DECIDE

Article 1^{er} – De mandater Maître Stéphanie JUFFROY à effet de porter conseils dans l'intérêt de GrandAngoulême dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers de Bel Air Grand Font et Etang des Moines.

Article 2 – Les crédits sont inscrits au budget principal – article 6227.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/10/2020**
Publié ou notifié,
Le **12/10/2020**